



---

**Location de quads adultes et enfants - Organisateur de randonnées**  
**Ferme d'Hardinxent**  
**Rue Jean Mermoz**  
**62720 Réty**  
**Tél / Fax : 03.21.83.39.51**  
**Site Internet : [www.quadevasion62.com](http://www.quadevasion62.com)**

---

## **REGLEMENT POUR LES RANDONNEES ORGANISEES**

### **INSCRIPTION A UNE RANDONNEE**

L'inscription s'effectue par voie postale. Pour s'inscrire à une de nos randonnées, le participant doit se rendre sur notre site Internet [www.quadevasion62.com](http://www.quadevasion62.com) dans la rubrique « Prochaines randonnées » et doit cliquer sur le lien « Imprimer un bulletin de participation » en dessous de la randonnée à laquelle il souhaite participer. Un formulaire doit être rempli et après validation de celui-ci le bulletin de participation est édité et s'affiche à l'écran. Le bulletin doit être imprimé (ou recopié à l'identique sur papier libre) et doit nous être envoyé par courrier postal.

### **VALIDATION DE L'INSCRIPTION**

Pour valider votre inscription, vous devez avoir payé totalement le montant indiqué sur votre bulletin de participation et nous avoir envoyé le bulletin de participation par voie postale. Pour procéder au paiement, 2 méthodes sont possibles :

- paiement par Carte Bancaire par téléphone au 03.21.83.39.51
- paiement par Chèque en nous le faisant parvenir par voie postale avec le bulletin de participation.

Aucune annulation d'inscription n'est possible et aucun remboursement ne sera établi sauf cas d'annulation par QUAD EVASION 62.

Néanmoins, en cas de raison légitime (à notre appréciation) qui nous est portée à connaissance au moins 7 jours (jours calendaires) avant la date de la randonnée, votre inscription à la randonnée sera annulée mais aucun remboursement ne sera effectué car votre participation sera reportée sur une autre randonnée. Cette dernière sera choisie par le participant en fonction des randonnées organisées par QUAD EVASION 62.

### **INFORMATIONS SUR UNE RANDONNEE**

Sur notre site Internet [www.quadevasion62.com](http://www.quadevasion62.com) dans la rubrique « Prochaines randonnées », toutes les informations de la randonnée sont indiquées. Si vous souhaitez plus de précision, nous vous conseillons vivement de nous contacter via notre site Internet ou par téléphone.

### **EQUIPEMENT OBLIGATOIRE/CONSEILLE A LA CHARGE DU PARTICIPANT**

- Permis obligatoire
- Carte grise du véhicule obligatoire
- Attestation d'assurance obligatoire
- Gilet de sécurité obligatoire (gilets en vente sur place)
- Casque homologué pour le conducteur et le passager obligatoire
- Vêtements adaptés
- Bottes et lunettes conseillées
- Sangle de remorquage conseillée
- Jerrican d'essence (nous les transportons pour vous sur le lieu de ravitaillement)

- Un téléphone mobile par équipage conseillé
- Petit matériel mécanique minimum pour votre quad conseillé (lampe de poche, mèches de réparation de crevaison ou bombe anti-crevaison, bougie, fusibles, ...)

## **EQUIPEMENT INTERDIT**

- GPS sur toutes nos randonnées
- Accessoires inappropriés (pots d'échappements, etc...)

## **LE QUAD PARTICIPANT**

Les véhicules doivent être assurés et homologués, en bon état de fonctionnement et conformes en tous points à la législation en vigueur, notamment au niveau du bruit avec un pot d'échappement d'origine limité par la norme à 94 db et éléments de type feux, freins, rétroviseur, etc...

## **RESPONSABILITE, REGLES DE SECURITE SUR ROUTE ET SAVOIR VIVRE**

Toute personne est tenue de respecter une règle de bonne conduite dans l'empreinte d'une voie publique, et y appliquer le code de la route imposé en tous lieux pour tout engin motorisé.

Toute personne jugée sous l'emprise d'alcool peut-être interdit à la participation de la randonnée.

Chaque pilote est responsable de son quad et s'engage auprès des organisateurs à respecter, la faune, la flore, la propriété d'autrui, les interdictions signalées, la prohibition de la conduite « hors piste » et à faire preuve en toutes occasions de courtoisie envers les autres participants et les autres usagers du monde rural. Il est conscient que toute dérogation à cet état d'esprit lui ferait quitter la randonnée.

L'organisateur ne pouvant préjuger votre état de santé ni de votre niveau de pilotage, il vous appartient de vérifier que votre santé et résistance physique est compatible à la participation à cette randonnée.

Chaque participant doit respecter les consignes du « briefing » établi avant le départ de la randonnée (sur le lieu de départ). Chaque participant est tenu d'y participer.

Tout incident ou accident survenant à un des participants ne saurait engager la responsabilité des organisateurs.

## **REGLES GENERALES ET DE SECURITE HORS ROUTE**

Tout personne est consciente de bien connaître les risques liés à la présence d'arbres, pierres, trous et autres obstacles sur les sentiers.

Ralentissez le quad lorsque vous arrivez à la crête d'une colline où à l'abord d'un virage, gardez une distance de sécurité entre les quads.

Les chemins et sentiers sont utilisés par d'autres usagers, tel randonneurs à vélo, cavaliers, promeneurs, animaux...

- Merci de rouler au pas et rester vigilant
- Mettre les machines à l'arrêt (moteur coupé) à l'encontre de cavaliers
- Respecter l'environnement naturel et animalier

Vous êtes tenu responsable de votre conduite et de celle de votre passager, toute personne ayant une conduite dangereuse et néfaste au bon déroulement de la randonnée en sera exclu immédiatement, et aucun remboursement ne sera effectué sur le temps non réalisé.

Toute personne voulant interrompre sa participation à la randonnée ne sera pas remboursé.

En aucun cas QUAD EVASION 62 ne pourra être tenu responsable de tout incident survenu sur les sentiers et autres chemins.

Nous vous remercions de laisser en place la différence qui existe entre la randonnée et la compétition.

**La participation à nos randonnées pour possesseurs de quad implique obligatoirement l'acceptation de ce règlement**